

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE CASTELSARRASIN
(Tarn-et-Garonne)

ARRETE REGLEMENTANT LE STATIONNEMENT
IMPASSE DES CHARRONS
N°2020_ARR_0584

Le Maire de CASTELSARRASIN, Vice-Président du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne,

VU les articles L 411-1 et R 411-1 à R 417-13 du Code de la Route,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6-1,

CONSIDERANT qu'en raison du danger présenté par l'étroitesse de la rue, il convient, par mesure de sécurité publique, d'instaurer une interdiction de stationnement sur l'impasse des Charrons,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : A compter de la publication du présent arrêté, le stationnement des véhicules sera interdit, impasse des Charrons.

ARTICLE 2 : Le non-respect des dispositions prévues à l'article 1er, sera considéré comme abusif et gênant aux termes des articles R.417-9 à R.417-13 du Code de la route et passible de mise en fourrière immédiate aux frais du propriétaire du véhicule en infraction.

ARTICLE 3 : Ces prescriptions seront portées à la connaissance des usagers, par une signalisation appropriée mise en place par les **Services Techniques Municipaux**.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- La Sous-Préfecture de Castelsarrasin ;
- Monsieur le Commandant de Police ;
- Les Services Techniques Municipaux ;
- Le Service de Surveillance de la Voie Publique.

Castelsarrasin, le 07 septembre 2020.



CERTIFIE EXECUTOIRE PAR LE
MAIRE compte tenue de l'envoi en
Sous-Préfecture le 11/09/20 et de
la publication le 11/09/20
POUR LE MAIRE



Le MAIRE,
M. Ph. BESIERS.